



# Rapport de la Commission de Gestion

Période 2022 – 2023

Mercredi 21 juin 2023



- 1 Introduction et Présentation de la Commission de Gestion
- 2 Thème principal et domaines
- 3 Etude des domaines
- 4 Appréciation générale & Recommandations
- 5 Conclusions



1

Introduction

&

Présentation de la Commission  
de Gestion



01

# Constitution de la Commission



Miriam  
Radermacher Pilloud

Présidente/Rapporteuse

Sandrine  
Pittolaz-Croutaz

Maud  
Favre

Adélaïde  
Tschanz

Andreas  
Rogenmoser

Jean-Yves  
Aebi

Jérôme  
Courtis



01

## Vision de la Commission de Gestion

«Ne pas juger, mais apporter  
des outils et des  
recommandations»



01

## Mission de la Commission de Gestion

1 Traiter au moins  
un sujet  
d'actualité

2 Analyser un sujet non  
traité auparavant

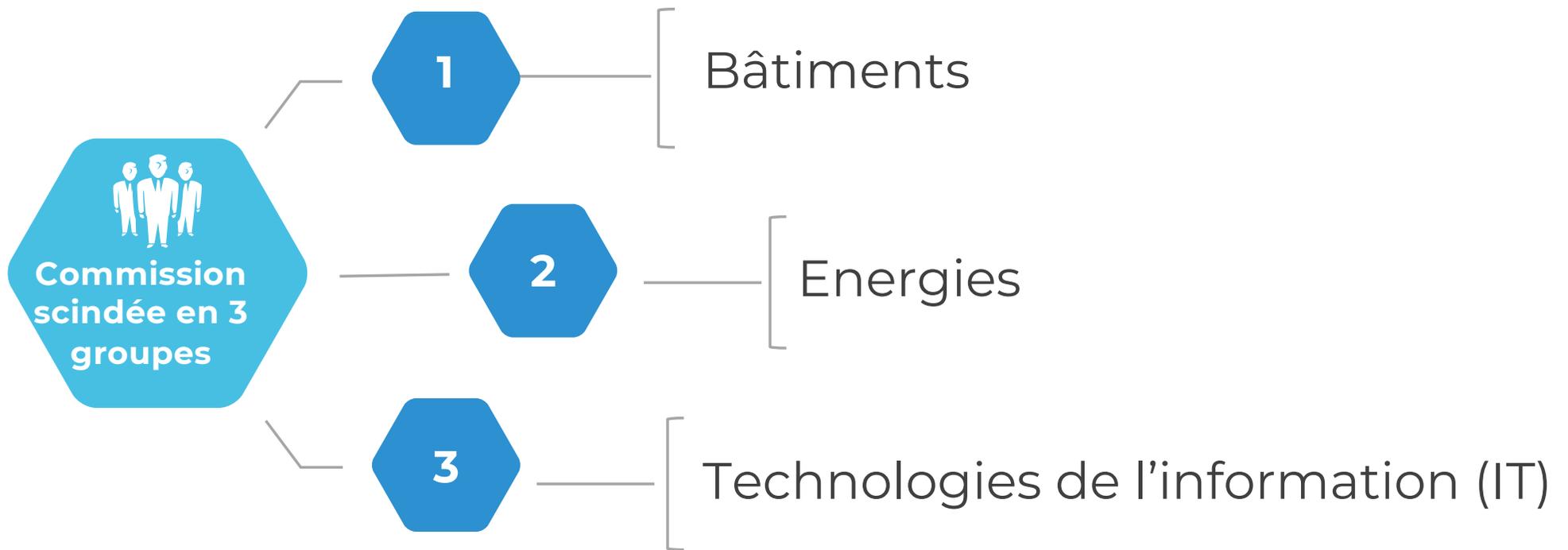
3 Créer un lien entre  
les Commissions



2

## Thème principal

Gestion des contrats et  
procédures  
d'acquisition au sein de  
la Commune



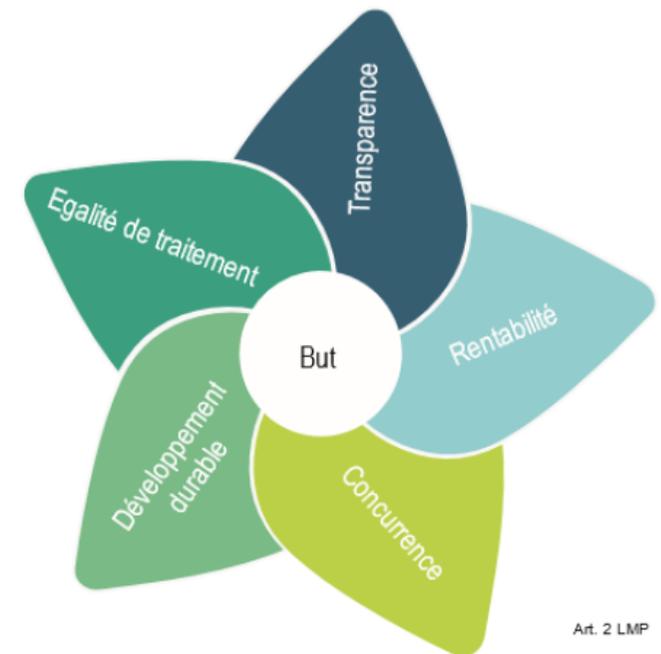


3

# Etude des domaines



1. **QUI** : L'adjudicateur est-il soumis au droit des marchés publics de la Confédération ?
2. **DÉFINITION** : Est-on en présence d'un marché public ?
3. **QUOI** : L'objet de l'appel d'offres est-il soumis au droit des marchés publics de la Confédération ?
4. **COMBIEN** : Quelle est la valeur du marché ?
5. **EXCEPTIONS** : Y a-t-il des exceptions à l'obligation de faire un appel d'offres ?
6. **PROCÉDURE** : Procédure de gré à gré, procédure sur invitation, procédure d'appel d'offres ?



## Informations générales Marchés Publics

- **La procédure de gré à gré** : l'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire, sans procéder à un appel d'offres.
- **La procédure sur invitation** : l'adjudicateur invite des soumissionnaires à présenter une offre dans un délai donné, sans lancer un appel d'offres public.
- **La procédure ouverte** : l'adjudicateur lance un appel d'offres public pour le marché prévu. Tout soumissionnaire peut présenter une offre (cf. art. 18 AIMP).
- **La procédure sélective** : l'adjudicateur lance un appel d'offres public pour le marché prévu en invitant les soumissionnaires à présenter dans un premier temps une demande de participation. Critères d'aptitude décident de la participation avec garantie de la concurrence

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			<i>Second œuvre</i>	<i>Gros œuvre</i>
<i>Procédure de gré à gré</i>	en dessous de 100'000 <sup>1</sup>	en dessous de 150'000	en dessous de 150'000	en dessous de 300'000
<i>Procédure sur invitation</i>	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 250'000	en dessous de 500'000
<i>Procédure ouverte / sélective</i>	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

## Informations générales

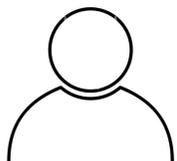
### Déroulement au sein de la Commune de St-Prex



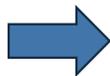
Municipalité



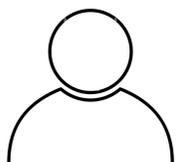
- Pouvoir décisionnel jusqu'à 50 000 CHF
- Commande des travaux aussi bien dans une procédure de gré à gré ou sur une invitation
- Présentation devant le Conseil communal à moins de 50 000 CHF si intérêt public



Municipaux



- Pouvoir décisionnel jusqu'à 10 000 CHF,



Chef de Service



- Pouvoir décisionnel jusqu'à 5 000 CHF
- Liberté dans le cadre de sa fonction de libérer les montants nécessaires au bon fonctionnement de son service

# 3.1

## Bâtiments

### Projets de grande envergure

- ❖ Projets requérant souvent une procédure ouverte ou sélective, soit en-dessus de CHF 250'000.

#### Exemple: Le plongeur

*Besoin/Prestataires:*

- Sécurité

*Prix/ Analyse/Négociations:*

- Non négociable
- Pas de jury car une seule offre suivant un cahier des charges précis



## Projets de grande envergure

### *Contrat/Exécution:*

- C'est l'offre qui fait office de contrat et la note d'honoraires pour le mandataire

### *Conclusion:*

- Illégal de découper un projet pour échapper à la procédure ouverte et donc pouvoir "choisir" son prestataire
- A offre égale, prix = pondération la plus importante

### *Recommandations:*

- Pas de recommandation particulière relative à la gestion de ces contrats, contrats à prestations déterminées
- ✓ La commune pourrait s'intéresser aux procédures sélectives = nombre restreint de prestataires soumettant leurs offres.

# 3.1

## Bâtiments

### Entretien / courant

- ❖ 1000 fournisseurs répertoriés
- ❖ 40 sont utilisés fréquemment
- ❖ Entreprises de la commune sont privilégiées

#### *Besoin/Prestataires:*

- 100 contrats d'entretien existent, principalement des obligatoires
- Les entreprises capables de travailler en multi-marques sont privilégiées

#### *Prix/ Analyse/Négociations:*

- Tarifs de régie
- Prix négociés
- 2 ou 3 devis en dessus de CHF 500



## Entretien / courant

### *Contrats:/Exécution*

- Renouvellement tacite
- Fournisseur émet le contrat
- Contrats revus uniquement en cas de dysfonctionnement

### *Conclusions:*

- 8 à 10 factures par jour revues par chef de service
- Scannées dans la GED et approuvées par Municipale et responsable financier
- Dernier audit global des contrats entretien il y a 12 ans

### *Recommandations:*

- ✓ Prestations approuvées à la commande au lieu du moment de réception de la facture
- ✓ Travaux effectués sur contrat d'entretien pourraient être audités périodiquement.

# 3.1

## Bâtiments

### Panne / Urgence

- ❖ Piquet 24/24
- ❖ 4 entreprises à disposition

#### **Exemple: Fuite d'eau locataires appartements communaux:**

##### *Besoin/Prestataires:*

- Un locataire subi une fuite d'eau pendant le weekend
- Il peut contacter l'une des entreprises présélectionnées directement
- Seul un assainissement urgent est effectué

##### *Prix / Analyse / Négociations:*

- Tarifs de régie négociés en amont
- Cause analysée jours ouvrés, avant réparation/remplacement final
- Coût supérieur à CHF 500.- devis demandé
- Réparations toujours privilégiées sur un remplacement





3.1

## Bâtiments

### **Panne / Urgence**

*Contrat/Exécution:*

- Achat ou service unique; conditions générales de vente = contrat

*Conclusions:*

- 20% revenus loyers attribués à un fond de réserve.
- Pot commun = budget de fonctionnement courant

*Recommandations:*

- Pas de recommandation spécifique. Fonctionnement pragmatique.

## 3.2

# Energies : Mazout

### **Besoin/Prestataires:**

- Seulement 2 bâtiments sont approvisionnés en mazout ( citerne de secours de la STEP & chemin du Pré 5)

### **Prix/ Analyse/Négociations:**

- 1 seul fournisseur historique ( Simon combustible)
- Le prix est celui du marché avec un petit rabais

### **Contrats:/Exécution**

- Petits volumes donc pas de contrat cadre

### **Conclusions:**

- Approvisionnement fonctionne de façon correcte



## 3.2

# Energies : Gaz

### ***Prix/ Analyse/Négociations:***

- 1 seul fournisseur historique possible SIL ( services Industriels de Lausanne)

### ***Contrats:/Exécution***

- Aucune négociation n'est envisageable avec SIL

### ***Conclusions:***

- Pas de recommandations spécifiques



## 3.2

# Energies : Pellet



### **Besoins / prestataires:**

- 2 chaufferies à pellets (Sous-Allens et Cherrat)
- Concierges évaluent la demande et une commande est soumise à Agrola
- Cahier de charges à respecter (écologique, production suisse et/ou locale)

### **Prix/ Analyse/Négociations:**

- Recherche d'une garantie d'approvisionnement (en qualité et quantité)
- Une solution de pellet normé et régional avec faible impact environnemental pour l'avenir (proxipel)
- « Contrat » hybride qui garantit la quantité de pellets et un prix fluctuant moins « fortement » que le prix du marché.

### **Contrats:/Exécution**

- Contrat cadre pour 220 tonnes de pellets de juin à juin

### **Conclusions:**

- La qualité du pellet limite la liberté et le processus d'achat
- Garder toujours un minimum de fournisseurs potentiels en compétition (min. 2)

## 3.2

# Energies : électricité

### Besoins / prestataires:

1'904'037,3 kWh en 2021 dont

- 585'488 kWh (soit 31 %) en consommateur captif
- 1'320'885 kWh (soit 69%) en grand consommateur - marché libre (sur 6 compteurs, dont Stepi et Station de pompage pour 67 % de ceci).
- Total de 310'521 CHF.

### Contrats/Exécution

Conclusion de 2 contrats pour 2024.

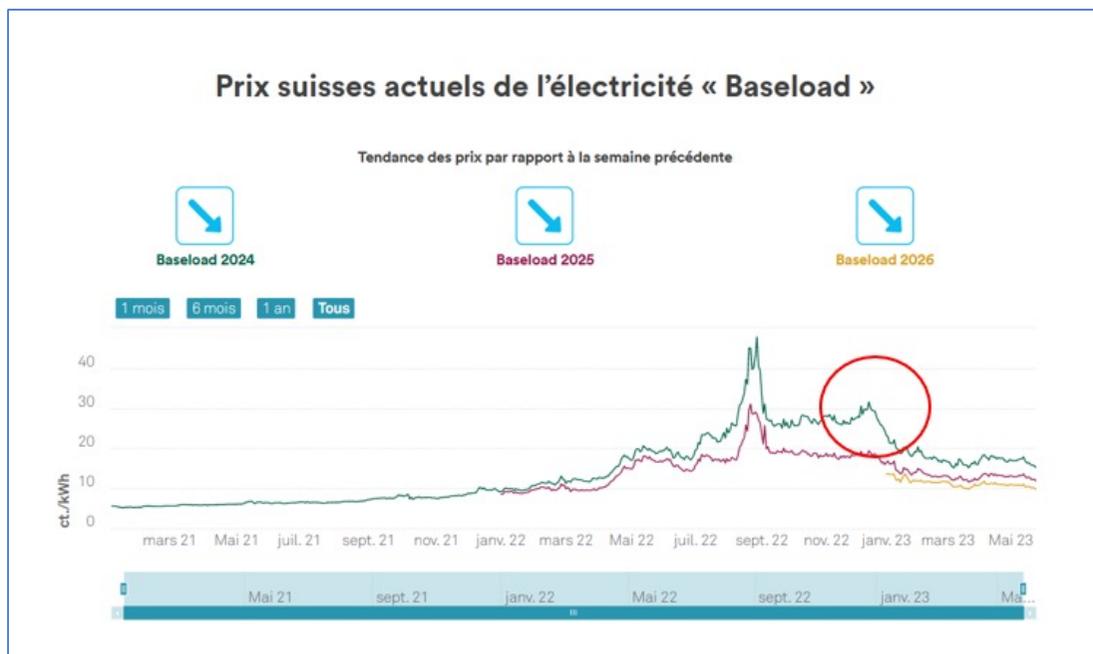
Contrats marché libres						
conclus en 2022						
	Adresse du compteur			kWh	ct/CHF/kWh	Date du contrat
STePI	Coulet	2024	12 mois	357 000	31.3	13.12.2022
Sous-Allens	Sous-Allens	2023	12 mois	13 900	44.9	15.12.2022
Cherrat	Cherrat 9	2023		208 900	44.1	
Piscine et collège		2024	24 mois	209 600	36.4	13.12.2022
Pompage	Taillecou	2023	12 mois	350 000	33.9	28.11.2022

## 3.2

# Energies : électricité

Recherche de diminution de l'achat d'électricité par un investissement en production propre (photo-voltaïques)

Conclusion des contrats après le pic de 2022 (été)





## 3.2 Energies : électricité

### ***Conclusions / Recommandations:***

1. Ne pas (plus) engager la Commune dans des contrats dépassant un législature.
2. Conclure un mandat de conseil auprès d'un expert du marché d'électricité.
3. Dans tous les cas, la Commission de gestion encourage la Municipalité à faire en sorte qu'il y ait un minimum de concurrence et donc de choix entre les fournisseurs.
4. Poursuivre les efforts de la substitution de l'électricité acheté par de l'autoproduction
5. Analyser le degré de couverture souhaité/souhaitable (devons-nous couvrir 100 % de nos besoins concernés par les 6 compteurs).
6. Impliquer d'avantage le Conseil Communal, par voie de commission, dans les scénarios de politique d'achat de l'électricité (couverture, timing, stratégie).



## 3.3 Technologie de l'information (IT)

### **1<sup>er</sup> Cas concret**

Nous avons souhaité faire le point sur les pratiques de commande de matériel IT selon un besoin spécifique de collaborateur. En voici un exemple concret qui a généré des réflexions sur la base d'explications ainsi que d'échanges de courriels : achat d'un téléphone. Ainsi que la présentation du projet MaCantine qui retenu notre attention.

Aucun contrat fixe n'a été signé avec Logione qui est le fournisseur principal de la commune. Les services sont à la demande, payés à la prestation ce qui offre de la flexibilité de l'idée de la Commune. Un décompte est tout de même reçu selon un tarif horaire.

Fonctionnement:

## 3.3 Technologie de l'information (IT)

### Achat d'un téléphone

Un collaborateur de la piscine, après accord oral avec son supérieur direct, envoie un courriel, adressé à Logione, demandant le remplacement d'un téléphone fixe défectueux. Deux chefs de service sont mis en copie.



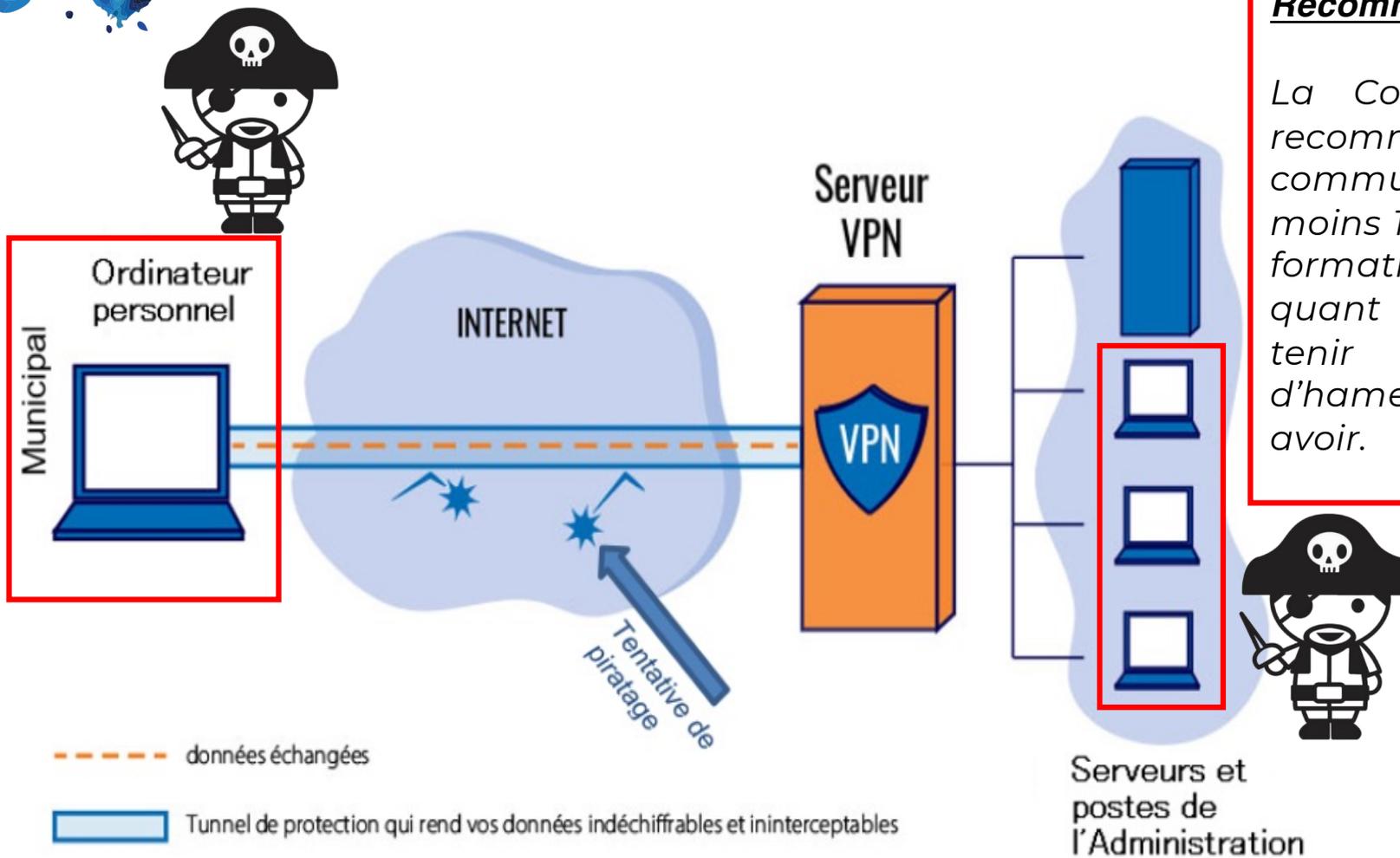
Le Municipal donne son accord à Logione

Le prestataire Logione prend contact avec le Municipal pour valider la commande et prend connaissance du devis

Le chef de service des finances est informé

Le nouveau téléphone est livré et installé par Logione avec quittance du travail exécuté

## 3.3 Technologie de l'information (IT)



### **Recommandation :**

*La Commission de gestion recommande que le personnel communal devrait recevoir au moins 1x tous les deux ans une formation de professionnels quant au comportement à tenir en cas de doute d'hameçonnage et attitude à avoir.*

## 3.3 Technologie de l'information (IT)

Rapport du  
préavis  
N°04/05.2021



Responsables IT



- Municipal responsable du dicastère (Service administratif, finances, écoles et social)
- Chef de service des finances



- Fournisseur principal en services IT et matériel informatique
- Pas de contrat avec clauses contractuelles

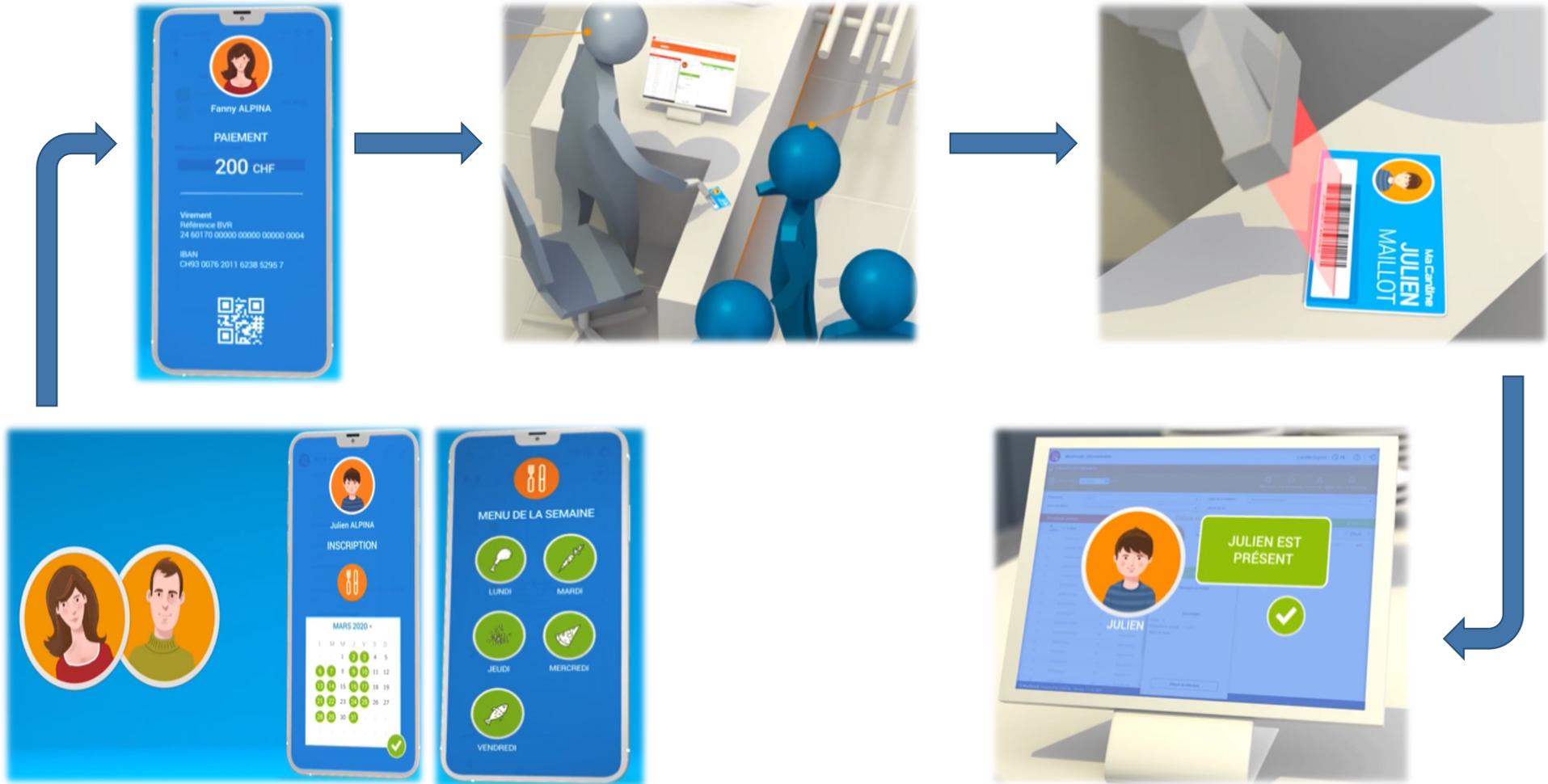
### Recommandation :

*La Commission de gestion recommande de disposer d'un contrat avec des conditions-cadres ou d'une table de tarifs bien définis.*



# 3.3 Technologie de l'information (IT)

## Présentation MACANTINE





50 M

4

# Appréciations générales & recommandations



## BONNE GESTION DES CONTRATS

- Amélioration du processus de **passation de commande** afin de garantir sa traçabilité (trace écrite)
- Minimum de deux ou **trois offres** pour les achats de gré-à-gré.
- Limiter la **durée des contrats** cadres et ne pas conclure de contrats “irrévocables”
- Formalisation des processus d’achat avec une **matrice décisionnelle** (montant/décisionnaire).
- Plus grande **implication du Conseil Communal** dans les scénarios complexes avec l’expérience des conseillers.
- Les **audits** (externes et/ou internes) devraient être généralisés pour des projets d’une certaine ampleur et représentant un risque majeur.
- La COGES devrait être mandatée pour garantir le **suivi des recommandations** des commissions de gestion.



# Conclusions



## Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX**

- Vu le préavis municipal
- Vu les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2022, accompagnés du rapport de la Municipalité
- Entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. D'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2022 et le bilan, tels qu'ils sont présentés ;
2. De prendre acte qu'un bonus global de Fr. **523'006.00** a été réalisé sur neuf comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés
3. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. **61'696.00** pour quatre comptes communaux d'investissements accusant un dépassement ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Rapport établi à Saint-Prex le 10 juin 2023

Au nom de la Commission, La Présidente

Merci

pour votre  
attention

